



Le 28 novembre 2014

La faute à Voltaire... et au SNDP ?

Dans son communiqué en date du 25 novembre 2014, le syndicat FO-Direction indique avoir saisi la directrice de l'administration pénitentiaire d'interrogations relatives au montant de la modulation de l'IFO, qui sera attribuée dans quelques semaines à l'ensemble des collègues DSP.

En cause, cette modulation « *serait* » inférieure à celle versée l'an passé. Outre que l'usage du conditionnel est propice à toutes les rumeurs et interprétations, il convient de s'interroger sur cette saisine tardive de la directrice, à moins d'une semaine du scrutin.

En effet, « *cette baisse serait* (le conditionnel revient décidément à la mode) *consécutif à une réduction de l'enveloppe dédiée, mais aussi à l'intégration des DPIP et ex-CSIP* ».

A qui la faute ? A Voltaire ? Non, au SNDP, bien sûr, puisqu'il s'est positionné, depuis près d'un an maintenant, pour une fusion des corps des DSP et des DPIP.

Le SNDP qui, à la fin de la dernière CAP du 7 novembre 2014, avait interrogé madame la directrice concernant des informations faisant état d'une diminution de l'IFO.

Le SNDP, qui à la fin de la CAP du 7 novembre 2014 avait demandé à madame la directrice si, compte tenu des nombreux postes vacants au sein des équipes de direction, entendues au sens large (*composée des DSP, bien sûr, mais aussi d'attachés, de directeurs techniques et d'officiers*), les collègues bénéficieraient d'une IFO revalorisée à hauteur de la charge de travail supplémentaire qui leur incombait. La directrice avait eu l'honnêteté de nous répondre immédiatement qu'une telle revalorisation n'était ni possible administrativement (*un poste vacant entraîne la disparition de l'IFO correspondante, qui ne peut donc être redistribuée aux personnels en poste*), ni possible financièrement dans le contexte actuel.

Le SNDP, qui à la fin de la CAP du 7 novembre 2014 avait demandé à madame la directrice que, pour la première fois, les officiers bénéficient d'une modulation de leur IFO en fin d'année (*seuls les officiers occupant des postes de C.E. ou A.C.E. en ont bénéficié ces dernières années*).

Le SNDP est par ailleurs touché de constater à quel point nos collègues de FO-Direction s'intéressent au fonctionnement de la CFDT, confédération que nous avons rejointe en février 2012, et à notre positionnement en son sein. Plutôt que de se focaliser sur le rang et les places occupées par les uns et les autres, convient-il de rappeler à tous ceux qui feignent de l'ignorer que le SNDP bénéficie d'une entière liberté de ton et d'opinion au sein dans la CFDT ? Ce qui est bien pour nous l'essentiel.

Bien évidemment, le SNDP se réjouit que nos collègues de FO-Direction partagent en tous points et en toutes circonstances les engagements et les orientations des autres composantes de sa fédération de rattachement, et notamment ceux de FO-Personnel de Surveillance.

Enfin, rassurons une dernière fois nos collègues de FO-Direction qui craignent que notre indépendance ne soit le fruit de notre soumission aux « *recettes publicitaires* » générées par notre site internet. Il n'en est rien. Les seules ressources financières du SNDP sont le montant des adhésions de ses membres, en constante augmentation depuis sa création en janvier 2010.

En revanche, permettons-nous un petit conseil à titre gratuit : il y a lieu de s'inquiéter pour la sécurité informatique du poste de la personne qui s'est livrée à une capture d'écran de notre site internet au regard des publicités affichées sur ladite capture d'écran. Celles-ci dépendent des « *cookies* » enregistrés sur l'ordinateur de celui ou celle qui consulte le site, et donc de ses habitudes de connexion.

A moins que nous ne soyons les cibles d'un virus, peut-être celui de la mauvaise foi ?

Quant à nous, nous ne menons pas d'abord campagne en fonction des autres organisations syndicales, mais pour ce que nous devons exiger dans l'intérêt légitime des collègues, et de l'administration pénitentiaire telle que nous la voulons.

Le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires

Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires - CFDT

46 avenue de Paris 94800 Villejuif

Tél : 06 87 23 65 14 – E-mail : sndp.contact@gmail.com

www.directeurs-penitentiaires.org